

BUREAUX
 ROUBAIX. - 60-71, Grande-Rue. Tél. 237.52, 207.28 et 207.54.
 TOURCOING. - 21, rue Carnot. Tél. 21.
 LILLE. - 2, rue Faidherbe. Tél. 200.51.
 PARIS. - 28, boulevard Poincaré. Tél. Provenç. 77.94.
 MOUScron. - 105, rue de la Station. Tél. 4.44.

ANCIENS DIRECTEURS :
 Jean Reboux
 Alfred Reboux
 Madame Alfred Reboux

Journal de Roubaix

Quotidien de Roubaix Tourcoing et de la Région

Votre HOTEL à PARIS
TERMINUS NORD
 300 Chambres
 Prix très modérés
 (En face la Gare du Nord)

BILLET PARISIEN
M. Daladier
 et **M. Paul Reynaud**
 peuvent poursuivre leur tâche

PARIS, 22 DÉCEMBRE (Minuit).
 On savait que l'opposition socialiste ne voulait pas désarmer. Elle le voulait d'autant moins que le plan de redressement exécuté par le gouvernement commençait à porter ses fruits. Ce plan réussit et il réussit malgré les démagogues. Voilà n'est-ce pas vrai, un intolérable scandale ?

Profitant de la séance matinale, les conjurés tentèrent donc, à propos de l'article 2 de la loi de finances, qui autorise l'Etat à percevoir les impôts, de renverser le cabinet Daladier. Ce fut M. Jacques Duclos, communiste, qui donna le signal de l'assaut, en déclarant que les adversaires des « décrets de misère et d'injustice » allaient se compter en votant contre cet article.

Ainsi, le débat financier se trouvait brusquement transformé en débat politique.

La manœuvre, il faut en convenir, n'était pas sans habileté. Elle pouvait embarrasser bien des députés de la nouvelle majorité, chez qui les considérations d'ordre électoral risquaient d'en étouffer d'autres. La question de confiance ayant été posée par M. Paul Reynaud et M. Daladier ayant confirmé les fermes dispositions de son collaborateur, on alla à la bataille. Le gouvernement l'emporta à 7 voix de majorité. Il y eut 34 abstentions.

Ce résultat, au premier abord, fut jugé précaire. Mais, contrairement aux pronostics des socialistes, le cap difficile était franchi. On devait s'en apercevoir, l'après-midi, quand l'article 2, exécutif et abbattement à la base pour le calcul de la contribution nationale de 2 %, fut voté par 322 voix contre 265 et 23 abstentions, la question de confiance ayant été posée derechef.

Ainsi l'opposition marxiste a été battue sur le terrain qu'elle avait elle-même choisi. Elle a voulu que la Chambre se prononçât sur les décrets-lois. C'est fait. Le gouvernement peut poursuivre sa tâche de redressement national.

Mais, de l'alerte, ne faut-il pas retenir cette leçon que le recours au suffrage universel ne doit pas être exclu des prévisions gouvernementales ?

On assure que M. Daladier y songeait avant de connaître les résultats du scrutin. La dissolution est prévue par la constitution, et les circonstances sont assez graves pour qu'on puisse y recourir si la Chambre y force le pouvoir exécutif. Mais le moyen ne sera efficace qu'après le vote de la réforme électorale.

Il est, d'ailleurs, fort probable que cette réforme a été votée, la Chambre s'assurant d'elle-même et rendrait inutile un appel aux urnes.

René ROUSSEAU

Le prix du roman populaire

Paris, 22 décembre. — Le prix du roman populaire a été attribué « ex-aequo » à M. Pierre Melon pour « Les forçats de l'empire » et à M. Paul-Louis Verly pour « L'Enigme des trois chênes ». Une mention va à Claude Surlande pour « Le manoir ensorcelé ».

Un plan de cent ans au Maroc



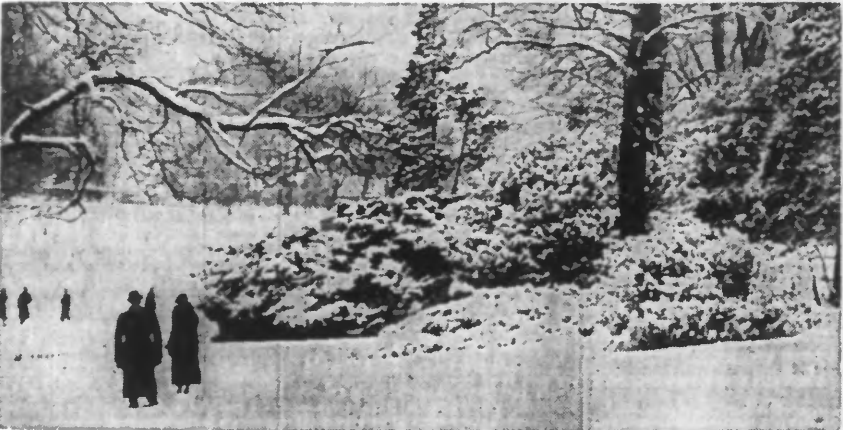
Le général Nogues, résident général au Maroc, que l'on voit ici conversant avec des chefs indigènes, vient d'arrêter un plan de cent ans pour des travaux d'hydraulique qui permettront de nourrir un Maroc peuplé de 25 millions d'habitants au lieu des 6 millions d'aujourd'hui. (Ph. Sefra.)

LE FROID RECOULE... — 5° à Roubaix jeudi...

Mais ce n'est pas encore le dégel Et la neige est abondamment tombée hier

Cependant, on prévoit pour aujourd'hui une nouvelle hausse de température de 1 à 3 degrés

REGRETTABLE CONSEQUENCE DE LA GELEE : DE NOMBREUX OUVRIERS SONT CONTRAINTS DE CHOMER



Un coin du parc de Barbieux, à Roubaix, sous la neige. (Ph. J. de Rix.)

Le léger adoucissement de la température constaté mercredi et jeudi va-t-il se maintenir ? Va-t-il même s'accroître ? C'est vraisemblable. L'Office national météorologique annonce que le vent soufflant des Iles Britanniques va amener un lent réchauffement sur l'Ouest et le Nord de la France. Il fait prévoir pour la journée de vendredi une hausse de 1 à 3 degrés.

Seront-ils bénis de tous ces quelques degrés qui signifient une moins grande cruauté du terrible froid et qui atténuent un peu les souffrances des malheureux qui se trouvent démunis pour lutter contre ses attaques ?

Cependant, le baromètre qui indiquait mercredi 757, marque une légère tendance à continuer sa descente et des chutes de neige sont encore à prévoir.

Le froid reste fort vif dans l'Est où l'on a enregistré -16° à Bourg et dans la région de Mâcon. En raison du gel, la navigation a, d'ailleurs, été suspendue sur le canal du Centre.

On signale une légère amélioration dans le trafic ferroviaire. Les trains sur Meigné et Chamoni ont cependant subi, jeudi matin, près de trois heures de retard.

A ROUBAIX

La neige a apporté avec elle un net adoucissement de la température pendant la journée de jeudi. Le thermomètre marquait - 7° vers 9 h ; il monta jusqu'à - 5° vers 18 h...

(Lire la suite page 2.)

Le Cabinet britannique serait prochainement remanié

Londres, 22 décembre. — Le Premier ministre, dit-on, aurait refusé une offre de démission de sir Thomas Inskip, ministre de la Coordination de la défense. Cette offre aurait été faite en vue de permettre à M. Chamberlain de remanier son cabinet immédiatement.

On prévoit d'ailleurs, un remaniement pour le début de l'an prochain. M. Eden, dit-on, se verrait offrir un ministère.



Cet heureux trio s'octroie les plaisirs des sports d'hiver, à bon marché... à Roubaix même, au Tennis des Flandres (Ph. J. de Rix.)

L'Italie ayant dénoncé les accords franco-italiens de 1935, va réclamer de nouveau les « compensations coloniales » qui lui avaient été promises pendant la guerre

MAIS LA FRANCE ESTIME QUE LES TRAITÉS RESTENT VALABLES

L'opinion italienne a appris par des télégrammes envoyés de Londres et de Paris aux journaux de Rome que le gouvernement fasciste avait informé récemment le gouvernement français, par l'entremise de l'ambassadeur de France auprès du Quirinal, qu'il ne tenait plus pour valables les traités franco-italiens de janvier 1935.

Dans les milieux autorisés, en effet, on a observé et on continue d'observer au sujet de la démarche italienne une discrétion absolue. D'autre part, les journaux se bornent à reproduire sans y ajouter le moindre commentaire les informations publiées à ce sujet dans la presse française et anglaise.

La violente campagne de revendications, que menait ces jours derniers encore la presse fasciste, laissait prévoir l'action diplomatique du gouvernement italien. On se demandait seulement si celle-ci se produirait avant ou après la visite à Rome de M. Chamberlain et lord Halifax.

Ainsi donc, l'Italie dénonce unilatéralement, sous prétexte qu'il n'y a pas eu échange des instruments de ratification, les accords par lesquels avaient été réglées, il y a quatre ans, toutes les questions en suspens entre la France et l'Italie et qui, en particulier, avaient valu à cette dernière des rectifications de la frontière qui sépare la Libye de l'Afrique occidentale française, d'une part, de l'Afrique équatoriale française, de l'autre, et de la frontière entre l'Erythrée et la côte française des Somalis, ainsi qu'une part des actions du chemin de fer de Djibouti à Addis-Abeba.

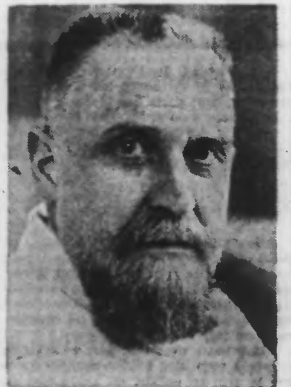
En déclarant comme non valable l'accord de 1935, l'Italie réclame implicitement de nouveaux les « compensations coloniales » prévues par le traité de Londres de 1915 et par l'accord de Saint-Jean-de-Maurienne, en 1917, compensa-

tions auxquelles l'accord de Rome avait précisément pour objet de faire droit. En somme, l'Italie s'efforce de lier ses revendications coloniales à celles du Reich.

Par ailleurs, elle pense pouvoir « neutraliser » l'Angleterre et amener ainsi la France à lui consentir en Afrique des concessions immédiates.

(Lire la suite page 3.)

Le docteur Ramon...



...sous-directeur de l'Institut Pasteur, à Paris, qui vient d'être promu commandeur de la Légion d'honneur. (Ph. N.Y.)

UN GRAND DÉBAT FINANCIER ET POLITIQUE A LA CHAMBRE

A trois reprises, le Gouvernement l'emporte

Le matin, par 291 voix contre 284 à propos de la perception des nouveaux impôts en 1939

Le soir, par 322 voix contre 265 au sujet des exonérations à la contribution exceptionnelle de 2 % sur les revenus professionnels

Le budget est voté par 366 voix contre 229

Paris, 22 décembre. — La séance s'ouvre à 9 h. 35, sous la présidence de M. Edouard Herriot.

Au banc du gouvernement, on remarque M. Paul Reynaud.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi de finances.

M. Eugène Thomas (Nord), socialiste, se plaint de certaines exigences des services d'arpentement et de liquidation des dommages de guerre.

M. Fuchs (Haut-Rhin) voudrait que l'on accordât des avantages aux fonctionnaires pères de famille, sur les 1.800 millions de crédits prévus pour une augmentation de traitement des fonctionnaires de l'Etat.

L'augmentation des fonctionnaires, dit-il, découle naturellement des dévaluations successives réalisées par le Front populaire. Le coût de la vie a augmenté et a rendu nécessaire une augmentation. Voilà comment le Front populaire a récompensé les fonctionnaires...

M. Hartmann. — Qui avait voté pour lui !

M. Fuchs demande enfin au gouvernement de réaliser une réforme du système des allocations familiales.

Le président procède ensuite à l'appel des douze derniers inscrits, comme ceux-ci ne répondent pas à l'appel de leurs noms, il déclare que la discussion générale est close.

La discussion de l'article 2

L'art. 1^{er} (dépenses 66.321.084.745 fr.), a été déjà adopté comme conclusion au vote des différents budgets.

L'art. 2 est ainsi conçu : « Continuera d'être faite, pour l'exercice 1939 conformément aux lois existantes, la perception des divers droits produits et revenus énumérés dans l'état « B », annexé à la présente loi.

M. Jacques Bureau rappelle que le parti communiste a déposé une demande de scrutin sur l'article 2.

Ceux, dit-il, qui voteront l'article 2 approuveront les décrets-lois.

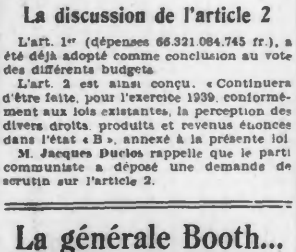
Le président donne la parole à M. Jules Moch, socialiste.

M. Guin, au nom de la Commission, demande une suspension de séance car, dit-il, il vient de prévenir par téléphone son collègue qui n'est pas encore arrivé.

Plusieurs députés s'élevèrent contre le retard que la suspension de séance va provoquer.

M. Herriot. — Je dois consulter la Chambre.

La générale Booth...



...qui commande à l'Armée du Salut et qui est âgée de 73 ans et qui cesse ses fonctions. (Ph. Sefra.)

Les conditions de la paix en Chine édictées par le Japon

Tokio, 22 décembre. — Reconnaissance du Mandchoukouo par la Chine, signature d'un pacte antikomintern entre la Chine et le Japon, coopération économique entre le Japon, la Chine et le Mandchoukouo, maintien des troupes japonaises sur des points désignés du territoire chinois, pour la défense anti-communiste, organisation de la Mongolie intérieure comme région spéciale anti-communiste, tels sont les principes du nouvel ordre en Extrême-Orient et du rajustement des relations sino-japonaises définis par le prince Konoye dans une déclaration publiée jeudi.

Le prince Konoye a conclu : « Le Japon ne demande ni territoire, ni indemnité à la Chine. Non seulement il respectera la souveraineté de la Chine, mais il est prêt à donner sa considération positive à l'abolition de l'extraterritorialité et à la restitution des concessions étrangères, ce qui est nécessaire à la complète indépendance de la Chine ».

La générale Booth...

Paris, 22 décembre. — Un incendie s'est déclaré, jeudi soir, dans les combles de l'hôtel du gouverneur militaire de Paris, aux Invalides, c'est-à-dire dans le pavillon construit par Mansart, qui fait l'angle du boulevard et de l'Esplanade des Invalides.

Il était 21 h. 15 environ, quand le sergent-chef de poste, qui battait la semelle dans la cour d'honneur des Invalides, aperçut soudain des étincelles rougeoyantes qui s'échappaient du toit du bâtiment situé entre la cour d'honneur et la cour des Invalides. Il pensa, tout d'abord, qu'il s'agissait d'un simple feu de cheminée ; mais bientôt aux étincelles succédèrent des flammes qui, de minute en minute, gagnèrent sur plusieurs dizaines de mètres toute la façade. Le sergent donna l'alarme. Il avertit d'abord les pompiers de la caserne Malherbe, quelques minutes plus tard, arrivaient sur les lieux. Ils furent immédiatement suivis des pompiers de toutes les casernes de Paris, car le grand signal d'alarme avait sonné.

Vers 22 h., le colonel Barrère, chef des pompiers de Paris, prenait en personne la direction des secours. Toutes les lances qui, malgré le gel, fonctionnaient régulièrement, lancèrent leurs jets puissants sur la partie supérieure de la façade en flammes, tandis que le sinistre se communiquait à des archives massées dans les combles depuis des dizaines d'années.

Bientôt arrivèrent sur les lieux le ministre de l'Intérieur, M. Georges Mandel, M. Langeron, M. Le Provost de Launay, ainsi que le général Billotte, et le général Bourret, commandant de la place, dont l'appartement particulier se trouve aux Invalides.

A 23 h., M. Ed. Daladier et M. Albert Sarraut, le maréchal Pétain et de nombreux députés se trouvaient aussi sur les lieux.

Derrière un barrage d'agents, une

Après un vote douteux, à mains levées, à peu près quinze contre quinze, la suspension est prononcée par assis et levés. La séance est suspendue à 9 h. 55. Elle est reprise à 10 h. 05.

M. Jules Moch monte à la tribune. M. Delmas (démocrate populaire). — On a perdu un quart d'heure pour attendre un orateur, mais on nous a refusé, à nous, le temps de parler, même trois minutes.

(Lire la suite page 2.)

L'île Saint-Paul, dans l'Océan Indien...



...près de laquelle se trouve en détresse le chalutier français « Ile-Bourbon ». (Ph. Sefra.)

Chaude alerte jeudi soir à l'hôtel des Invalides où le feu s'était déclaré dans les combles

A 23 h. 15, le sinistre, combattu par tous les pompiers de Paris, était maîtrisé

Paris, 22 décembre. — Un incendie s'est déclaré, jeudi soir, dans les combles de l'hôtel du gouverneur militaire de Paris, aux Invalides, c'est-à-dire dans le pavillon construit par Mansart, qui fait l'angle du boulevard et de l'Esplanade des Invalides.

Il était 21 h. 15 environ, quand le sergent-chef de poste, qui battait la semelle dans la cour d'honneur des Invalides, aperçut soudain des étincelles rougeoyantes qui s'échappaient du toit du bâtiment situé entre la cour d'honneur et la cour des Invalides. Il pensa, tout d'abord, qu'il s'agissait d'un simple feu de cheminée ; mais bientôt aux étincelles succédèrent des flammes qui, de minute en minute, gagnèrent sur plusieurs dizaines de mètres toute la façade. Le sergent donna l'alarme. Il avertit d'abord les pompiers de la caserne Malherbe, quelques minutes plus tard, arrivaient sur les lieux. Ils furent immédiatement suivis des pompiers de toutes les casernes de Paris, car le grand signal d'alarme avait sonné.

Vers 22 h., le colonel Barrère, chef des pompiers de Paris, prenait en personne la direction des secours. Toutes les lances qui, malgré le gel, fonctionnaient régulièrement, lancèrent leurs jets puissants sur la partie supérieure de la façade en flammes, tandis que le sinistre se communiquait à des archives massées dans les combles depuis des dizaines d'années.

Bientôt arrivèrent sur les lieux le ministre de l'Intérieur, M. Georges Mandel, M. Langeron, M. Le Provost de Launay, ainsi que le général Billotte, et le général Bourret, commandant de la place, dont l'appartement particulier se trouve aux Invalides.

A 23 h., M. Ed. Daladier et M. Albert Sarraut, le maréchal Pétain et de nombreux députés se trouvaient aussi sur les lieux.

Derrière un barrage d'agents, une

EN ESPAGNE

La valise du vice-consul de Grande-Bretagne à Saint-Sébastien aurait servi de liaison entre deux bureaux d'espionnage

Le secrétaire de la Chambre de commerce française de Saint-Sébastien a été arrêté

Burgos, 22 décembre. — Le ministre des affaires étrangères du gouvernement de Burgos a publié une note officielle au sujet de l'incident survenu à la fron-